Samonac, le 26/03/2020

ALERTE PESTICIDES
HAUTE GIRONDE

Lettre ouverte à la Chambre d'Agriculture de Gironde

Nous avons pris connaissance de la nouvelle version de la Charte que vous proposez. Nous regrettons vivement que le seul point qui aurait pu faire de cette charte une réelle avancée du « bien vivre ensemble », à savoir **l'abandon de tous les produits CMR** sur le département comme nous l'avions évoqué lors de la réunion du 10 mars, n'ait pas été repris.

Concernant le préambule, vous maintenez que l'objectif est « de formaliser l'engagement de l'ensemble des agriculteurs de Gironde » alors que nous avons appris par le DDTM M. Servat que **seuls s'engagent les agriculteurs qui la signent**. Cette signature sera pourtant parfaitement **confidentielle** puisqu'aucune administration ne l'enregistre. Comment les riverains pourront-ils savoir la légitimité d'un épandage à 3 m de leur habitation, dérogeant à la règle des 10 m ? Qui contrôlera la vérification annuelle des pulvérisateurs, l'équipement en buses anti-dérive, celui en anémomètre et tous les engagements de contrepartie à cette dérogation ?

Vous avez maintenu un paragraphe sur les associations de riverains dont nous vous avions demandé la suppression, puisqu'aucune ne signe cette charte. Si les trois premiers points n'évoquent que le dialogue et la concertation, le dernier pose problème. Nous ne ferons pas la promotion d'une agriculture locale qui recourt aussi massivement aux pesticides que le font l'agriculture conventionnelle ou raisonnée en Gironde. Seulement celle d'une agriculture locale et bio. Par ailleurs si seules les organisations signataires de la Charte – dont la plupart semblent, à première vue, « consanguines » - participent à la cellule de dialogue départementale, nous ne voyons pas trop où sera le dialogue.

Enfin nous comprenons bien qu'il fallait que des riverains soient quelque part représentés là-dedans mais nous sommes au regret de vous dire que l'association des maires de France ne représente pas les riverains. Ses membres ne sont pas élus sur la base de propositions faites aux riverains qui pourraient voter en conséquence des choix qu'ils proposent (exception faite des 130 maires de France qui ont eu le courage de prendre des arrêtés anti-pesticides). Ils sont même, sociologiquement au moins, plutôt représentants des agriculteurs en France comme le montrent les statistiques de l'AMF.

Pour notre part, nous continuerons d'œuvrer à un véritable engagement de l'agriculture girondine vers l'abandon des produits les plus dangereux que sont les CMR, les PE et les SDHi, notamment auprès des établissements sensibles. Nous soutiendrons l'expérimentation en ce sens autour de 12 d'entre eux. Nous participerons dans cet esprit à la consultation publique et à l'écriture d'une Charte pour 2021 qui prenne à bras le corps cette question de la **nature des produits épandus**, de leur dangerosité réelle pour les travailleurs agricoles comme pour les riverains, et à agir pour une sortie véritable des pesticides de synthèse qui est la seule solution raisonnable et économiquement viable à nos yeux.

Pr le bureau d'APHG

H. Plandé et S. Nony